



Etablissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD : processus

Sarah Tiefenauer-Linardon, Convention sur l'eau, CEE-ONU

Atelier régional d'appui à la mise en œuvre de l'ODD6 en Afrique
centrale francophone

Douala, 4-6 juillet 2018

Mesurer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

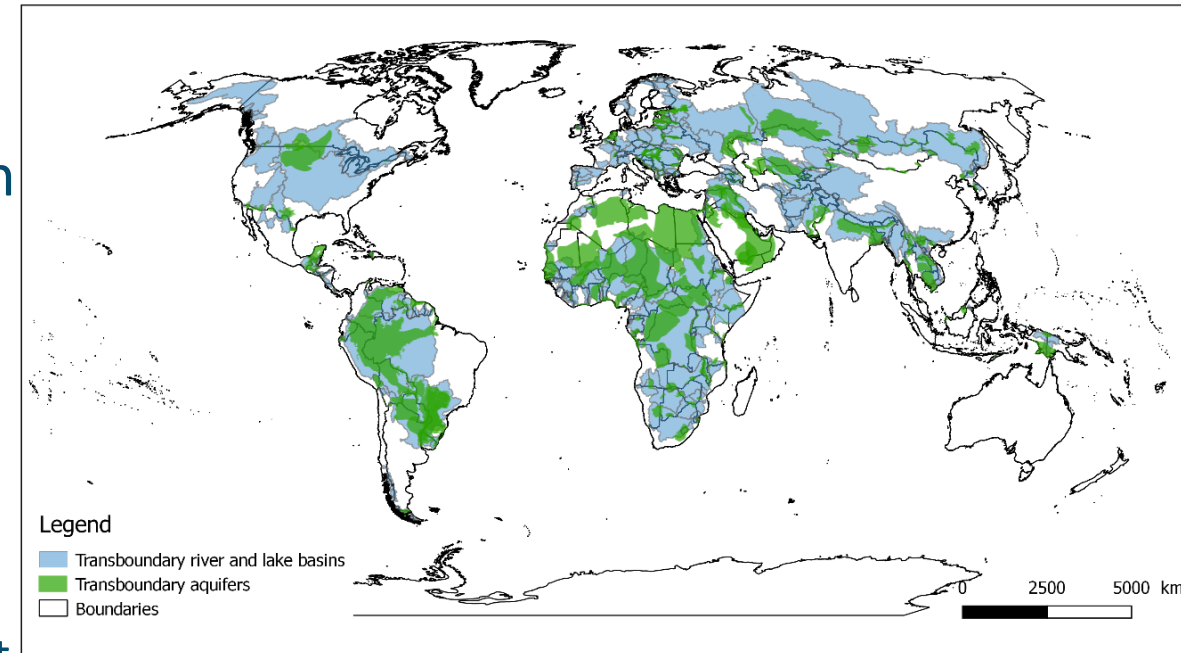


- **OOD 6** : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. »



- **Cible 6.5** : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

- **Pourquoi pour un indicateur dédié à la coopération transfrontière ?** la plupart des ressources mondiales en eau sont partagées. Le développement et la gestion des ressources en eau ont des impacts au sein des bassins transfrontières => coopération nécessaire.
- **Raison d'être** : accords spécifiques ou autres arrangements conclus entre pays riverains constituent des conditions préalables fondamentales qui garantissent une coopération durable à long-terme.





Indicateur 6.5.2 des ODD

- **Indicateur 6.5.2** : Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau.
- Indicateur de **niveau II** : revu à la 5^{ème} réunion IAEG-ODD en 2017
- Cadre des indicateurs des ODD adopté par l'Assemblée générale en 2017
- **Complète l'indicateur 6.5.1** qui mesure l'avancement de la Gestion intégrée des ressources en eau
- **2 Agences co-dépositaires** : CEE-ONU et UNESCO



Indicateur 6.5.2 des ODD : Présentation

- **Indicateur 6.5.2** : Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau.
 1. Les indicateurs ODD sont calculés au niveau national:
 - « Proportion de la superficie des bassins transfrontières (dans un pays) où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau. »
 2. « bassin » = bassin de cours d'eau, lac ou aquifère
 3. Deux éléments principaux du calcul dans la formulation de l'indicateur :
 - la superficie de chaque bassin transfrontière et la somme totale de ces superficies dans le pays
 - déterminer l'opérationnalité des arrangements de coopération



Indicateur 6.5.2 des ODD : Opérationnalité des arrangements

- **Arrangement**

- Traité, convention, accord ou autre arrangement officiel

- **Quatre critères d'opérationnalité :**

1. Existence d'un organe commun, d'un mécanisme conjoint ou d'une commission conjointe pour la coopération transfrontière (ex: un organisme de bassin) ;
 2. Communications officielles régulières (au moins une fois par an) sous forme de réunions (soit au niveau politique, soit au niveau technique);
 3. Existence d'un/de plan(s) de gestion des ressources en eau commun ou coordonné ou d'objectifs communs ;
 4. Échange régulier de données et d'informations (au moins une fois par an)
- **Si l'une** des conditions n'est pas remplie, l'arrangement de coopération ne peut être considéré comme étant opérationnel.



Processus d'établissement de rapport - 1

- Méthode des indicateurs testée dans 5 pays au titre du suivi intégré de l'initiative GEMI – ONU-Eau.
 - simplicité confirmée et disponibilité des données.
- Début 2017: la CEE-ONU et l'UNESCO ont initié une collecte de données et d'informations
 - Formulaire adressé aux Ministres responsables des eaux transfrontières
 - À tous les États Membres des Nations Unies partageant des eaux transfrontières
 - Délai pour l'établissement de rapports initialement 5/6 mois plus tard
- Outre le calcul de l'indicateur 6.5.2, les pays ont été invités à fournir des renseignements plus détaillés sur la base du formulaire d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau
 - Avantages : une image plus complète, meilleur suivi des progrès, permet de valider la valeur de l'indicateur



Processus d'établissement de rapport - 2

- Pays soutenus par une série de mesures
 - Méthode étape par étape dans toutes les langues des Nations Unies
 - Séminaires en ligne de lancement sur l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau (GEMI)
 - Séminaires en ligne sur l'indicateur 6.5.2 en anglais, français, espagnol
 - Présentations sur l'indicateur 6.5.2 lors de plusieurs événements nationaux, régionaux et mondiaux
 - Réponse aux questions des pays par la CEE-ONU et l'UNESCO
 - Rencontres au cours d'événements de la CEE-ONU et de l'UNESCO
 - Suite à la présentation des rapports, la CEE-ONU et l'UNESCO ont revu et analysé les rapports et ont soutenu les pays dans l'amélioration de la qualité des rapports afin de garantir l'exactitude du calcul de l'indicateur et la comparabilité des données
 - CEE-ONU : bassins de cours d'eau et lacs
 - UNESCO: aquifères
- ⇒ **nombreux échanges avec les États membres**
- Février 2018 : Points de données 6.5.2 nationaux présentés à la Commission de statistique de l'ONU



Observations

- La plupart des rapports sont très détaillés et riches en informations qui n'avaient jamais été transmises auparavant
- Certains rapports ont été établis en consultation avec :
 - autorités régionales
 - les organismes de bassin
 - les riverains⇒ Meilleure qualité, impact renforcé
- De nombreux rapports sont transparents et reflètent des difficultés ; d'autres se concentrent sur les bassins où la coopération fonctionne.



Défis spécifiques liés au remplissage du formulaire - 1

- Calcul de l'indicateur 6.5.2.
 - Superficie du bassin à utiliser pour le calcul
 - Non prise en compte du fait que tous les critères d'opérationnalité doivent être remplis (incohérence des informations dans cette section et la section sur chaque bassin transfrontière)
 - Manque de données, notamment en ce qui concerne les aquifères et les eaux souterraines
 - Calcul de l'indicateur ne prenant pas en compte les eaux souterraines
 - Parfois indicateur non calculé
- Rapport non signé par les autorités nationales



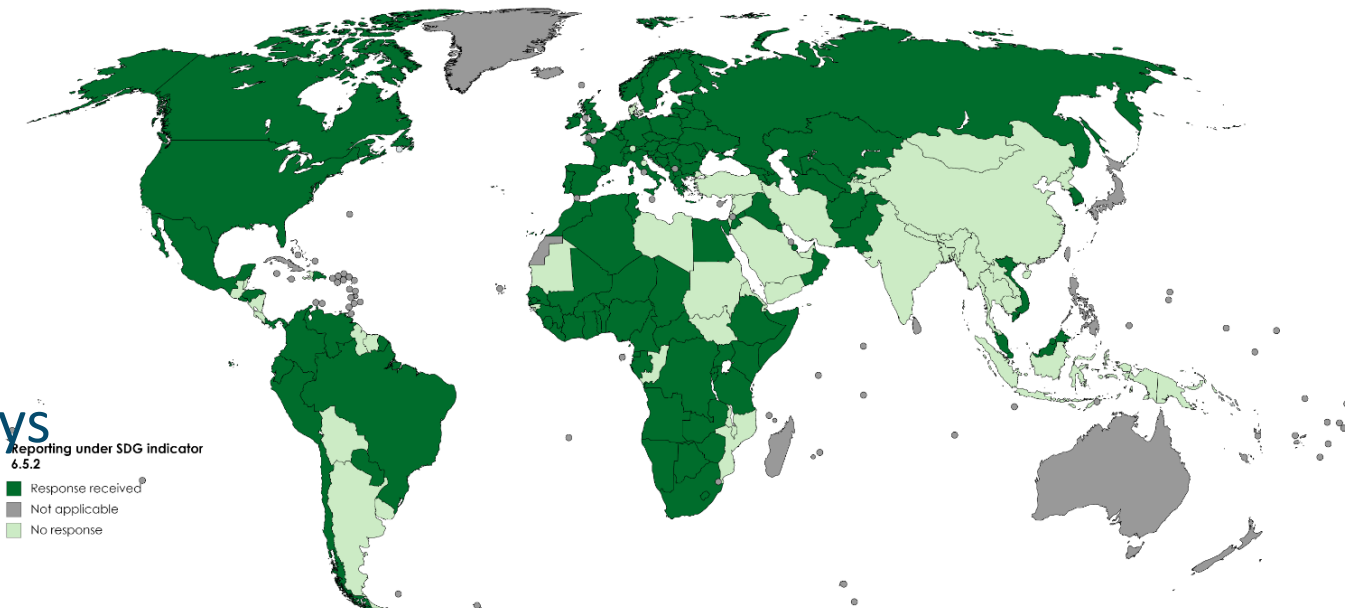
Défis spécifiques liés au remplissage du formulaire - 2

- Questions pour chaque bassin transfrontière, cours d'eau, lac ou aquifère :
 - Parfois uniquement rempli pour les accords en place
 - Le fait de regrouper des réponses concernant les différents bassins/accords au lieu de copier le questionnaire et fournir des réponses différentes rend le rapport moins compréhensible
 - Effet positif : renseignements sur les sous-bassins, ce qui s'avère particulièrement utile dans le cas de vastes sous-bassins
 - Réponses limitées aux questions ouvertes => une occasion manquée de mettre en lumière les réalisations et difficultés



1^{er} cycle de rapport positif !

- 1^{ère} fois que les pays soumettent de telles informations
- 107 réponses reçues (sur 153 pays partageant des eaux transfrontières)
- Taux de réponse très élevé : 70% des pays partageant des eaux transfrontières ont répondu
- Rapports de haute qualité : calcul de l'indicateur 6.5.2 disponible pour 60% des réponses
- CEEAC: 9 pays ont répondu sur 10 pays partageant des eau transfrontières



⇒ D'un point de vue général, le modèle s'est révélé solide pour capturer les diverses pratiques de la coopération transfrontière

⇒ Le 1^{er} cycle de rapports a confirmé le bien-fondé de l'indicateur



Merci pour votre attention !

Plus d'informations

transboundary_water_cooperation_reporting@unece.org

transboundary_water_cooperation_reporting@unesco.org

www.unece.org/index.php?id=47948

www.unece.org/env/water